

---

**Présidence : Norvège**

## 237ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL/Nouveau tirage rectifié \*

1. Date : Jeudi 1er juillet 1999  
  
Ouverture : 10 h 30  
Clôture : 13 h 20
  
2. Présidence : M. K. Eide  
M. Ø. Hovdkinn

Le Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Knut Vollebaek, Président en exercice de l'OSCE, a pris la parole devant le Conseil (CIO.GAL/57/99).

Président, Finlande - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/332/99), Turquie, Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Pologne, Albanie, Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldova) (PC.DEL/336/99), Tadjikistan

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : HAUT COMMISSAIRE POUR LES MINORITES  
NATIONALES

Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN.GAL/4/99), Finlande - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/331/99), Fédération de Russie, Canada, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/333/99), Lettonie, Roumanie, République slovaque, Estonie

---

\* Comprend des modifications intéressant le point 2 et le point 10 a) de l'ordre du jour.  
PCOFJ237

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 305 (PC.DEC/305) sur la Mission de l'OSCE au Kosovo ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Japon, Liechtenstein

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE PACTE DE STABILITE POUR L'EUROPE DU SUD-EST

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 306 (PC.DEC/306) sur le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CADRE ORGANISATIONNEL, LE CALENDRIER ET LES AUTRES MODALITES DE LA CONFERENCE D'EXAMEN DE 1999 ET DE LA REUNION PREPARATOIRE DU SOMMET D'ISTANBUL

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 307 (PC.DEC/307) sur l'ordre du jour, le cadre organisationnel, le calendrier et les autres modalités de la Conférence d'examen de 1999 et de la Réunion préparatoire du Sommet d'Istanbul ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE LIEU, LA DATE ET LE THEME GENERAL DU FORUM ECONOMIQUE EN L'AN 2000

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 308 (PC.DEC/308) sur le lieu, la date et le thème général du Forum économique en l'an 2000 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Turquie, Etats-Unis d'Amérique

Point 6 de l'ordre du jour : POURSUITE DE L'EXAMEN PAR L'OSCE DE LA QUESTION DE LA YOUGOSLAVIE (SERBIE ET MONTENEGRO)

Président

Point 7 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Situation au Bélarus* : Etats-Unis d'Amérique
- b) *Peine de mort en Turquie* : Suisse, Turquie
- c) *Mémorandum d'accord entre l'Ukraine et l'OSCE et situation en Ukraine* : Ukraine
- d) *Déclaration commune de l'Union européenne et des républiques d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie* : Finlande - Union européenne (PC.DEL/330/99)
- e) *Report de la déclaration de l'Union européenne sur le Kosovo* : Finlande - Union européenne

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

Traité au titre des points de l'ordre du jour précédents

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Questions de protocole* : Président, Secrétaire général, Tadjikistan
- b) *Personnel pour la Mission de l'OSCE au Kosovo* : Secrétaire général
- c) *Rapport du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE* : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Amendement à la Décision sur l'ordre du jour, le cadre organisationnel, le calendrier et les autres modalités de la Conférence d'examen de 1999 et de la réunion préparatoire du Sommet d'Istanbul* : Finlande - Union européenne
- b) *Situation en Ouzbékistan* : Ouzbékistan

4. Prochaine séance :

Jeudi 8 juillet 1999 à 10 heures, Neuer Saal